CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2024

PROJET DE DÉLIBERATION

---

**Objet** **Aide sociale : Achat de chèques fermiers pour les agents de la Commune**

---

## PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

---

Il est proposé de de faire bénéficier les agents de la communauté de communes et de la Ville de Saint-Junien de chèques cadeaux "mangez fermier", pour une valeur de 50 € par agent. Ces chèques seront remis lors de la cérémonie de vœux aux agents, le 8 janvier 2025

### INCIDENCES BUDGETAIRES POUR LA COMMUNE

| | Investissement | Fonctionnement |
|---|---|---|
| **Dépenses** | | 12 500 € |
| **Recettes** | | |
| **Total** | | 12 500 € |

## RAPPORT

### Exposé des motifs

Les agents de la CC POL et de la Ville de Saint-Junien bénéficient traditionnellement, pour les fêtes de fin d'année, d'un petit geste de la part de la collectivité. Ainsi, un repas de fin d'année était offert aux agents jusqu'en 2020, puis les années suivantes, des chocolats leur étaient remis. L'année dernière, les agents ont reçu un panier garni d'une valeur unitaire de 27 €.

Il est proposé cette année d'opter pour un système d'octroi de chèques cadeaux "mangez fermier", d'une valeur unitaire de 50 €, en lien avec la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne. Cette prestation d'action sociale permettra de répondre à plusieurs impératifs :

- Soutien au pouvoir d'achats des agents, dans un contexte de forte hausse des produits alimentaires
- Soutien à la filière agricole locale, les points de vente étant des producteurs référencés
- Incitation à l'achat de produits alimentaires en filière courte.

Ces objectifs sont d'ailleurs en parfaite concordance avec les axes du PCAET de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et des actions menées par la Ville de Saint-Junien en matière d'alimentation en circuit court dans le cadre de sa politique du bien manger (notamment dans le cadre de sa régie maraîchère sur l'île de Chaillac)

Le fait de travailler avec la Chambre d'agriculture permet de garantir la fiabilité et la pertinence du choix des agriculteurs intégrés dans ce réseau, tout en offrant aux agents un très large choix de produits. Les chèques sont valables sur l'ensemble du département de la Haute-Vienne. Une dizaine de producteurs partenaires sont implantés sur le territoire de la CC POL.

Ces chèques seraient offerts à l'ensemble des agents titulaires et contractuels de la collectivité, à l'occasion de la cérémonie des vœux aux agents

Juridiquement, contrairement à des cadeaux en nature (chocolats, etc...) qui sont permis en dessous d'un certain montant, l'octroi de chèques ou cartes cadeau doit être prévu par délibération, au titre d'une prestation sociale

L'achat des chèques se ferait sous la forme d'un achat commun CC POL / Ville de Saint-Junien, de façon à mutualiser les frais administratifs (1 000 € pour l'ensemble de l'opération), chaque collectivité paiera selon le prorata du nombre d'agents concernés.

**DECISION**

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles 731-1 et suivants

Vu le PCAET de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin

Considérant l'opération "Mangez fermier 87" mise en place par la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne

Le Conseil municipal, après délibération,

- DECIDE de mettre en place une prestation d'action sociale en direction de ses agents, consistant en la remise de chèques cadeaux pour l'achat de produits alimentaires, d'un montant de 50 € par agent

- AUTORISE le Maire à signer toute convention ou document nécessaire à l'application de cette décision

- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

| | |
|---|---|
| Adoptée à l'unanimité | : |
| Adoptée à la majorité | : |
| Abstention | : |
| Contre | : |

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beaudet

Le Secrétaire,